

Saisie record de drogue en Ardèche et criminalité étrangère en Suisse



Une saisie record de cannabis au cœur de l'Ardèche, à quelques kilomètres de la Grotte Chauvet, "berceau de l'humanité" inaugurée il y a quelques mois par François Hollande !

On est loin de la célèbre chanson "La Montagne" de Jean Ferrat, où "le vin coulait à flot", comme la tomme de chèvre, grâce au savoir faire des vieux Ardéchois. Désormais, dans ce département "prisé" de François Hollande, qui a multiplié les déplacements, les poches vides, sans amener un centime, où nos paysans se suicident pour échapper aux huissiers, où des intégristes égyptiens utilisent le Pays comme base arrière, dans une France où les projets de mosquées ou de centres culturels musulmans intégristes se multiplient et dans une Ardèche où le maire d'Annonay interdit l'islamiste intégriste Omar Erkat, dans une France où les entreprises licencient à tour de bras, où le groupe Aoste ferme son usine « Calixte » à Boffres en Ardèche, dans une France où peu d'entreprises innovent, créent des emplois et beaucoup disparaissent, où les paysans sont abandonnés par l'Etat et par les collectivités départementales ou régionales, qui préfèrent financer les familles musulmanes ou des constructions de

mosquées, la Police Judiciaire de Grenoble et la Brigade Rapide d'Intervention de Lyon ont mis la main sur 1,2 tonne de résine de cannabis, **jeudi 13 août en début d'après-midi** à Alba-la-Romaine.

Pas une ligne dans le quotidien Le Dauphiné Libéré de **ce vendredi** 14 août, pas une ligne dans le Quotidien Le Progrès, comme si ce succès de la police dérangeait dans une zone traditionnellement confiée à la gendarmerie et à des sous-préfets frileux aux ordres du pouvoir. A moins que la nationalité des deux trafiquants, non communiquée pour l'instant, ne dérange les autorités.



La Police Vaudoise a montré son efficacité, ces derniers jours, en interpellant de nombreux criminels et délinquants dangereux. Pas en effectuant de la sécurité routière !

Pendant que le Ministre de l'Intérieur "R2 - D2", alias Bernard Cazeneuve, fait le "pitre" au bord des routes sur le thème de la sécurité routière, pendant que ses sous-préfets Ardéchois favorisent "l'implantation de musulmans intégristes", ce sont les valeureux policiers de l'antenne

grenobloise de la DIPJ (direction interrégionale de la police judiciaire) de Lyon, qui ont réalisé cette saisie record de haschich, jeudi après-midi dans la petite commune d'Alba-la-Romaine en Ardèche. Aidés par leurs collègues policiers de la BRI (brigade de recherche et d'intervention) de Lyon, ils ont en effet "arraisonné" 1,2 tonne de résine de cannabis, conditionnée en ballots, qui étaient dissimulés derrière une fausse cloison, au fond d'un poids lourd de 38 tonnes qui revenait d'Espagne. "Il s'agit de la plus grosse saisie de ce type jamais réalisée par ce service d'enquête", précisait hier un policier Lyonnais joint par téléphone, avant d'ajouter : "Deux hommes, le chauffeur du semi-remorque et le conducteur d'une voiture « ouvreuse », ont été interpellés et sont actuellement en garde à vue dans les locaux de la PJ de Grenoble...".

En d'autres temps, le Ministre de l'Intérieur Charles Pasqua ou Jean-Louis Debré se seraient fait déposer en hélicoptère en Ardèche, pour féliciter et "médiatiser" le travail des valeureux policiers ! Mais, les temps ont changé... "R2 – D2" préfère faire le "pitre" au bord des routes sur le thème de la sécurité routière.

Les crimes et délits des 8 derniers jours dans le canton de Vaud ont tous été commis par des étrangers

– Ainsi, Jeudi 13 août 2015, vers 03 h 30, deux cambrioleurs roumains ont été interpellés à Neuchâtel, suite à une course poursuite, après avoir commis un cambriolage à Onnens/VD. Le procureur va demander leur mise en détention provisoire.

Jeudi 13 août 2015, vers 02h30, la Police cantonale vaudoise était avisée, via le numéro d'urgence 117, d'un cambriolage en cours dans une station-service à Onnens/VD. Tandis que les patrouilles se rendaient sur les lieux, les auteurs ont pris la fuite à bord d'un véhicule en direction de Grandson. Le véhicule des fuyards a été localisé peu après, à la hauteur du giratoire de Corcelettes, par les gendarmes vaudois, avant de s'engager à vive allure sur l'autoroute A5, en direction de Neuchâtel. Une course poursuite s'est alors engagée.

En collaboration avec la Police cantonale neuchâteloise et la Police du Nord vaudois, les fuyards ont finalement été interpellés à Neuchâtel, au Quai Max-Petitpierre, vers 03h30.

Il n'y a pas eu de blessé.

Les prévenus, deux ressortissants roumains de 19 ans et 20 ans, sans domicile connu et sans statut dans notre pays, ont été conduits dans les locaux de la Police cantonale vaudoise pour la suite des opérations.

Des premiers éléments, il ressort que la voiture des fuyards a été volée durant la nuit à Yvonand/VD. A l'intérieur dudit véhicule, le butin provenant de la station-service d'Onnens a pu être récupéré.

Le procureur de service va demander la mise en détention provisoire des deux prévenus au Tribunal des mesures de contrainte (TMC). Sous la conduite du magistrat, les investigations afin d'établir leur activité délictueuse ont été confiées aux inspecteurs de la Division judiciaire, en collaboration avec les inspecteurs de la Région judiciaire Nord de la Police de sûreté vaudoise.

"Cette intervention, qui a nécessité l'engagement de nombreuses patrouilles de la Police du Nord vaudois et des polices cantonales neuchâteloise et vaudoise, a démontré l'excellente collaboration entre les deux cantons" explique un communiqué de la police Vaudoise.

- Mercredi 12 août 2015, vers 06h00, une femme a été agressée par son mari Portugais à la Tour-de-Peilz, dans son immeuble. Grièvement blessée par plusieurs coups de couteau, elle a été hospitalisée. Ses jours ne sont pas en danger. Le dispositif mis en place a permis l'interpellation de l'auteur, un peu plus tard, à proximité de la gare de Vevey. Le prévenu a admis les faits. Le procureur a demandé sa mise en détention provisoire.

La Police cantonale vaudoise était avisée, via le numéro d'urgence 117, qu'une femme venait d'être agressée à la Tour-de-Peilz, dans son immeuble. Rapidement sur place, les secours ont pris en charge la victime, grièvement blessée par plusieurs coups de couteau. Elle a été hospitalisée à Montreux dans un état grave, ses jours ne sont pas en danger.

Des premiers éléments, il est ressorti que la victime, une Portugaise de 35 ans, domiciliée dans la localité, a été agressée par son mari dont elle vit séparée, un Portugais de 37 ans, domicilié dans la région.

Le dispositif de recherches, immédiatement mis en place par la Police cantonale vaudoise, en collaboration avec Police

Riviera, a permis l'interpellation de ce dernier par les gendarmes du poste de Vevey, vers 10h00, à proximité de la gare de Vevey.

Entendu par les inspecteurs de la Police de Sûreté, le prévenu a admis les faits. Le procureur a demandé sa mise en détention provisoire au Tribunal des mesures de contrainte (TMC).

Sous la conduite du magistrat, les investigations se poursuivent dans le but d'établir les circonstances exactes de cette agression. Elles ont été confiées aux inspecteurs de la Division criminelle, en collaboration avec les inspecteurs de la Région judiciaire Est de la Police de sûreté vaudoise et du service de l'Identité judiciaire.

Cette intervention a nécessité l'engagement d'une ambulance, du SMUR de Sécurité Riviera, de nombreuses patrouilles de Police Riviera et de la Gendarmerie vaudoise et de la brigade canine.

– **Samedi 8 août 2015**, le Centre d'Engagement et de Transmission de la Police cantonale a engagé à deux reprises la Police du nord vaudois entre 18 h 00 et 19 h 00 pour des bagarres entre Africains à la gare d'Yverdon-les-Bains. A l'arrivée de la police, les protagonistes avaient pris la fuite. Peu après 19h00, ils ont à nouveau été engagés pour une bagarre entre ces mêmes deux individus à la rue du Lac, non loin de la gare. Arrivés sur place, les policiers ont dû séparer les protagonistes qui étaient en sang.

Il s'agit d'un ressortissant nigérian, âgé de 37 ans, requérant d'asile attribué au canton de Schwyz et d'un ressortissant haïtien, âgé de 31 ans, requérant d'asile attribué au canton de Vaud.

Les ambulanciers les ont pris en charge pour l'EHNV. Après avoir été soigné, le ressortissant nigérian a été confié à la Police cantonale pour la suite de l'enquête. Le ressortissant haïtien, plus sérieusement blessé, a été transféré au CHUV sans toutefois que sa vie ne soit en danger.

Sous la responsabilité du procureur de service, l'enquête est menée par les inspecteurs de la région nord. Elle devra notamment déterminer les causes, le déroulement des faits. Une demande de détention provisoire pour les deux protagonistes sera demandée au Tribunal des mesures de contraintes (TMC) par le procureur de service.

Cet événement a nécessité l'engagement de deux patrouilles de

la Police du nord vaudois, de deux ambulances et du SMUR, de deux patrouilles de la Gendarmerie et d'un enquêteur de la police de Sûreté.

Cette actualité brûlante, en France comme en Suisse, illustre cette nouvelle société que nous ne voulons pas ! Et qui doit être combattue...

Une enquête de Francis GRUZELLE

Carte de Presse 55411